

CHIRURGIE sur personne mineure

Mon pense-bête

- Apporter ces 3 documents lus, remplis et signés **impérativement par les deux parents (l'absence d'une signature peut engendrer un retard de prise en charge voire l'annulation de l'intervention)** :
 - l'autorisation d'opérer du chirurgien
 - le consentement d'anesthésie
 - l'autorisation d'hospitalisation d'un mineur
- Ainsi que :
 - le test PCR de moins de 48h
 - la carte nationale d'identité
 - le carnet de santé
- Carte de groupe sanguin, bilans sanguins et urinaires, radio, IRM, scanner, échographie, ECG, monitoring, contention...
- Être à jeun (ni boire, ni manger, ni fumer, ni chewing-gum) 6h avant l'intervention. Arrêt des boissons (eau, jus de pomme, etc..) 2h avant votre arrivée. Attention, pas de laitage.
- Suivi des consignes de l'anesthésiste relatives à l'arrêt / ou à la poursuite de votre traitement (merci d'apporter votre traitement personnel, avec l'ordonnance)
- Réalisation de la douche la veille et le matin de votre hospitalisation (pas de vernis, de maquillage, de bijoux ou de piercing) avec un savon antiseptique si prescrit sinon savon doux
- Réalisation de la dépilation selon consigne du praticien
- Sécurité des biens : utilisation des armoires fermées à clef et ne ramener que le strict nécessaire (pas d'objet de valeur)
- Prévoir obligatoirement un accompagnement pour la sortie (jour et nuit) et pour la journée, pour les -8ans, prévoir 2 accompagnants pour le retour.